



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE valant REGLEMENT DE CONSULTATION

Numéro d'identification : 2025-039-SET-BECHET HALLE-CT

PARTIE RESERVEE A L'ORGANE DE PUBLICATION

A <input type="checkbox"/> TRAVAUX CCAG concerné en vigueur	B <input type="checkbox"/> FOURNITURES CCAG concerné en vigueur	C <input type="checkbox"/> SERVICES CCAG concerné en vigueur	D <input checked="" type="checkbox"/> prestations intellectuelles CCAG concerné en vigueur
--	--	---	--

L'avis implique : un marché public

Identification du pouvoir adjudicateur : Département des Alpes-Maritimes

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département des Alpes-Maritimes.

Correspondant : M. le Président du Conseil départemental des Alpes Maritimes, Direction Générale adjointe pour les Services techniques – Direction de la Construction de l'Immobilier et du Patrimoine – Service études et travaux - CADAM – 147 boulevard du Mercantour - Bâtiment Cheiron - Bureau 773 B.P. 3007 – 06201 Nice cedex 3

Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL) : <https://www.marches-securises.fr/>

Objet du marché : Mission de Contrôle Technique (CT) pour la reconstruction de la halle de sport du collège SIDNEY BECHET à Antibes

Lieu d'exécution et de livraison : 101 Av des Amphores 06160 ANTIBES/CADAM 147 Bd du Mercantour – 06000 NICE

Possibilité d'une visite sur place : la visite n'est pas prévue

Durée du marché ou délai d'exécution : la mission du CT aura une durée prévisionnelle de 42 mois, dont 12 mois de travaux et une année de garantie de parfait achèvement relative aux travaux

Montant estimé des travaux : 1 218 500 € HT en valeur août 2024

Type de procédure : Marché à procédure adaptée

Contexte :

Pour répondre à la demande du personnel et des collégiens du collège Sidney Bechet à Antibes, le Département des Alpes-Maritimes a pour projet la reconstruction de la halle de sport afin d'y améliorer la pratique des activités sportives.

Cette nouvelle halle accueillera les élèves du collège et sera utilisée par les associations sportives hors temps scolaire.

Bien que la région bénéficie d'un climat permettant la pratique d'une activité sportive en plein air, certaines plages horaires doivent être neutralisées sur la période hivernale.

En effet, les températures basses en début de matinée et en soirée ne permettent pas la pratique sportive car il se produit un phénomène de condensation sur la charpente métallique qui forme des flaques sur les terrains de jeux et rendent le sol glissant et donc dangereux.

Par ailleurs, les locaux de rangements existants sont saturés. Une grande partie des vestiaires enseignants est ainsi utilisée en stockage annexe. Les associations extérieures ne bénéficient pas d'un local dédié pour le rangement de leurs matériels.

Le programme de l'opération consiste donc à :

- Rendre étanche à l'air et à l'eau, et à isoler la halle des sports actuelle pour en faire une halle de sport chauffée.
- Créer un local de stockage matériel supplémentaire d'environ 15 m².
- Créer une Structure Artificielle d'Escalade (SAE) de 6 à 8 voies tout en maintenant les terrains de jeux actuels.
- Conserver la toile « 1% artistique » en façade.

- Organiser le planning des travaux de façon que les travaux qui génèrent le plus de nuisances soient effectués durant les vacances scolaires afin de gêner le moins possible l'activité du collège et des associations sportives.

Conditions d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

Contenu du dossier de consultation :

- le présent avis d'appel public à la concurrence valant Règlement de la Consultation,
- l'acte d'engagement et ses annexes
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP),
- l'engagement du soumissionnaire,
- les plans de l'existant
- les DOE
- le programme technique détaillé du projet et ses fiches espaces,
- L'extrait du PLU d'Antibes
- le cadre de Mémoire Technique,
- le formulaire DC1 et le formulaire DC2.

Conditions de remise des offres :

Les candidats transmettent leur offre exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

Unité monétaire utilisée : l'euro

Langue utilisée : Français

Date limite de réception des offres : 10/09/2025, 15h30 délai de rigueur

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

Critère de sélection des candidatures :

Capacité financière : pas de minimum exigé

Capacités techniques : - agréments ministériels en cours de validité :

- pour le domaine A1 : tous les ouvrages du bâtiment, pour toutes les missions de contrôle : totalité des bâtiments

En application de l'article R.2144-2 du Code de la commande publique, l'acheteur public se réserve la possibilité de réclamer aux candidats dont les pièces ou informations relevant de la candidature, sont absentes ou incomplètes, de fournir les justificatifs manquants ou incomplets dans un délai approprié et identique pour tous, à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.

Justificatifs candidature :

Le candidat doit fournir les documents suivants :

- 3 références achevées depuis moins de 5 ans dont a minima une concernant une opération d'importance similaire (équipement sportif recevant du public),
- agrément ministériel en cours de validité pour le domaine A1 : tous les ouvrages du bâtiment, pour toutes les missions de contrôle : totalité des bâtiments
- l'engagement du soumissionnaire signé

Justificatifs offre :

- l'acte d'engagement et ses 2 annexes dûment remplis
- le mémoire technique dûment rempli

Il est porté à la connaissance des candidats que le pouvoir adjudicateur contractualisera le(s) mémoire(s) technique(s) fournis à l'appui de l'offre.

En cas d'absence de l'un quelconque de ces justificatifs, l'offre sera déclarée irrégulière et rejetée. Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité de faire application des dispositions de l'article R.2152-2 du Code de la commande publique.

Critères de jugement des offres :

1. le Prix (pondération : 60%)
2. la valeur technique (pondération : 40%)

Le critère PRIX de l'offre

Le critère « Prix de l'Offre » est analysé à partir du montant de la DPGF.

Le classement est établi du moins disant au plus disant. Le moins disant se voit affecter le nombre maximal de points de 60. Les offres des autres candidats sont ensuite notées en fonction des écarts de prix constatés entre leurs offres et celle du moins disant.

Le mode de calcul appliqué est le suivant : Note Prix candidat A = (Prix de l'offre la moins-disante / Prix du candidat A) x 60.

Le critère VALEUR TECHNIQUE de l'offre

Les éléments du mémoire technique qui servent au classement des offres en sous-critère de " valeur technique " sont :

Sous critère n°01 : Mode opératoire, méthodologie et outils envisagés par le candidat pour répondre à chaque élément de mission à chacune des phases (**noté sur 16 points**) :

Sous critère n°02 : Descriptif des moyens humains en adéquation avec la mission ; noms et CV des personnes affectées aux missions du contrôleur technique. Le chargé d'opération identifié pour intervenir sur la présente mission devra justifier de 3 références de missions achevées depuis moins de 5 ans, dont une concernant une opération d'importance similaire (équipement sportif recevant du public) (**noté sur 8 points**)

Sous critère n°03 : Indication des temps estimés par phases (conception et réalisation) et par élément de mission et adéquation au regard des prestations à fournir par le contrôleur technique (**noté sur 16 points**)

La valeur technique de l'offre est valorisée sur 40 points. Elle est la somme des notes des sous-critères ci-dessus.

Ce critère valeur technique est jugé au vu du contenu mémoire technique remis par le candidat.

La note finale en valeur technique (VTO) est ensuite déterminée comme suit :

Note VTO = 40 x (total des points du Mémoire technique du candidat / total des points du Mémoire Technique le mieux noté).

Les candidats n'ayant pas fourni de mémoire technique ne sont pas classés et leur offre déclarée irrégulière.

Classement final des offres

La note finale des offres est calculée de la façon suivante : **Note finale des offres** = **Note finale du candidat** = **Note globale « Prix » + Note globale « Valeur technique »**.

Le classement final des offres s'effectue selon l'ordre décroissant des notes.

Cautionnement et garanties exigés : sans objet

Modalité d'ouverture des offres : séance non publique

Autres informations : Les candidats sont informés par courrier des résultats de cette consultation.

Négociations

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Les conditions de négociation sont les suivantes.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier, dans le respect de l'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Le nombre maximal de candidats admis à négocier au regard du classement selon les critères de jugement du règlement de consultation est de 3.

Il adressera ensuite un courrier de négociation aux candidats en indiquant les modalités et la date limite.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un classement.

Procédure de recours :

Tribunal administratif de Nice 18 Avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice Cedex 1

Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr - Téléphone : 04.89.97.86.00

Référé contractuel dès la signature du contrat en application de l'article R 551-7 du code de justice administrative ou recours de plein contentieux 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Date d'envoi à la publication : 21/08/2025